

**Rapport sur la Conférence des francophones de l'ACPPU :**  
**FRANCOPHONES MINORITAIRES ET SYNDICALISME DANS L'ÉDUCATION**  
**POSTSECONDAIRE :**  
**DE LA DÉFENSE DES DROITS À LA PLEINE RECONNAISSANCE.**

Du vendredi 11 juin 2010 au dimanche 13 juin 2010,

Hôtel Sheraton, Ottawa

**Présenté par : Fabrice Collin,**

**Mohamed Dia, Louis Durand**

**Amélie Hien, Sylvie Lafortune**

**À**

**Membres de l'Éxecutif de**

**L'Association des Professeurs de l'Université Laurentienne**

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **1. Le travail de préparation**

**Le sondage auprès des membres**

### **2. Le compte-rendu des conférences et ateliers.**

### **3. Conclusions générales sur la Conférence**

### **4. Les démarches entreprises suite à la Conférence.**

## **1. Le travail de préparation**

Le sondage auprès des membres

Afin de s'assurer que notre présence à cette conférence soit productive et représentative des préoccupations de nos membres, nous avons procédé à un appel auprès des professeures et professeurs francophones de l'Université Laurentienne afin que ces membres nous communiquent ce qu'ils considèrent comme les trois plus importants problèmes liés au fait qu'ils soient francophones dans l'exercice de leur profession au sein de l'institution.

Vous trouverez à l'annexe 1, une copie du message envoyé de même qu'un résumé des commentaires reçus.

**Les conclusions de ce mini-sondage sont les suivantes :**

Veillez noter qu'environ vingt personnes ont répondu à ce sondage et que les conclusions se veulent une somme des différents commentaires reçus. L'ordre de présentation n'est pas selon l'importance des problèmes présentés mais selon la fréquence d'apparitions dans les commentaires.

### **1) Manque de ressources**

Il y a un manque de ressources francophones de plus en plus évident au sein de l'université. Il devient de plus en plus difficile d'assurer la totalité des programmes en français. Puisque les restrictions budgétaires s'appliquent uniformément, il y a de plus en plus de pressions sur les professeurs francophones pour qu'ils enseignent en anglais.

Il faut noter également que les ressources humaines sont de plus en plus temporaires, c'est à dire que le personnel engagé bénéficie de contrats limités de une, deux ou trois années qui ne mènent pas à la permanence, ce qui nuit à la stabilité des départements et des programmes.

Il y a également un manque de ressources pédagogiques, ce qui est représentatif de la situation d'une majorité de professeurs francophones qui travaillent en français dans un milieu minoritaire.

### **2) Manque de contrôle**

Plusieurs membres ont soulevé l'absence d'un contrôle d'un budget spécifique pour les programmes francophones. L'attribution d'une seconde tâche au Vice-recteur aux affaires francophones, que ce soit la direction des relations de travail, comme ce fut le cas au cours des dernières années, ou la direction du recrutement et des services aux étudiants comme c'est le cas actuellement, l'empêche de se consacrer entièrement au développement des programmes en français.

Les membres manifestent une vive inquiétude quant à la survie des programmes francophones dans un contexte démographique difficile. Le fait que le traitement des dossiers académiques soient maintenant centralisé au bureau du Vice-recteur aux Affaires anglophones contribue à cette augmentation des préoccupations chez les membres francophone.

### **3) Manque de reconnaissance**

Malgré la politique du bilinguisme et l'engagement maintes fois répété par l'administration de l'université quant à son mandat, plusieurs membres soulèvent le fait que la majorité des échanges se font en anglais et ce, dans une majorité de comités et parfois également, dans les relations avec les directeurs et les doyens. Le problème semble être toujours le même : il suffit qu'un seul anglophone ne comprenne pas le français, pour que la réunion se déroule en anglais. Le contraire n'existe pas.

A un niveau national, l'accomplissement d'activités de recherche menant à des publications en français n'a généralement pas le même niveau de reconnaissance. Ce problème est particulièrement important dans certains domaines de recherche où les publications ne se font qu'en anglais, puisqu'il n'existe pas de revues reconnues en français.

### **Conclusion**

Étant donné le court délai dont les professeurs disposaient pour remettre leurs commentaires, le nombre de réponses reçues s'avère tout à fait satisfaisant. Nous avons pu dénoter une réelle inquiétude et beaucoup de frustrations face à la situation actuelle à la Laurentienne. Plusieurs membres mentionnent le fait que leurs préoccupations ne reçoivent que peu d'attention de la part de leurs collègues anglophones et même francophones.

## 2. Le compte-rendu des conférences et ateliers.

Vus trouverez-ci-joint le compte-rendu des conférences et ateliers qui ont eu lieu au cours de ces deux journées. Il a été rédigé par Fabrice Colin, Professeur au Département de Mathématiques.

### **Le vendredi 11 juin 2010**

Après les mots de bienvenue d'usage, M. Paul Deguire, président sortant du Comité des francophones, a énoncé les principaux objectifs poursuivis par les organisateurs de la conférence et que voici résumés :

- Favoriser les échanges et la circulation de l'information entre les membres de l'ACPPU par la création, par exemple, d'une liste de distribution de courriels nommée : CAUT GEN francophone.
- En arriver à la rédaction de clauses modèles et d'énoncés de politiques devant être mises de l'avant par l'ACPPU.
- Partager avec nos collègues du reste du Canada, les pratiques exemplaires de nos institutions respectives.
- Signifier à l'ACPPU les moyens qu'elle devrait mettre de l'avant afin de faire progresser les questions francophones.

La soirée s'est conclue par la conférence fort appréciée et inspirante de M. Jean-Claude Parrot. Dans son exposé empreint de simplicité, de nostalgie mais aussi d'espoir, M. Parrot nous a rappelé, entre autres choses, l'importance de créer un climat de confiance dans lequel les membres ne se sentent jamais isolés.

---

## **Le samedi 12 juin 2010**

La journée de samedi fut chargée, avec la présentation de quatre conférences plénières ainsi que de trois discussions de groupe sur les sujets soulevés par les conférenciers.

**Conditions de travail** - Conférenciers : Jean-Cachon (Université Laurentienne), Fernand Bégin (La Cité Collégiale), Yalla Sangaré (Université Sainte-Anne) et Marc Lamoureux (Saint Mary's University).

Voici en vrac, les principales réflexions des orateurs.

- Tout d'abord un constat évident : être professeur francophone dans un milieu majoritairement anglophone entraîne un surcroît de travail ; le terme « francophone de service » a été maintes fois utilisé pour consacrer cet état de fait.
- Ensuite, il n'y a pratiquement aucune reconnaissance de quelque nature que ce soit, des compétences linguistiques nécessaires à l'enseignement dans les deux langues ou à la traduction d'un vaste éventail de documents.
- Parmi les facteurs occasionnant une surcharge de travail pour les professeurs francophones, mentionnons : une préparation rendue plus longue par le manque de ressources didactiques appropriées en français, le fait d'avoir à enseigner des cours à distance ou dans des domaines ne relevant pas du champ de compétence premier et le fait de faire face à des groupes d'étudiants aux lacunes et aux besoins souvent importants.
- Finalement, la recherche effectuée en français ne jouit souvent pas de la reconnaissance qu'elle mériterait entraînant ainsi un ralentissement de la progression de la carrière.

### **Groupe de discussion – Salon F**

Les participants ont évoqués, entre autres : le manque de support adéquat pour les activités de recherche en français, les pressions exercées afin d'enseigner en anglais ou dans des disciplines connexes, le manque de reconnaissance d'un engagement communautaire souvent nécessaire et l'absence de rémunération additionnelle pour les professeurs enseignant dans les deux langues. Il a également été souligné qu'étant donné que l'ACPPU ne peut intervenir directement, la rédaction de clauses modèles apparaît la solution la plus pragmatique.

**Iniquités de nature linguistique** - Conférenciers : Réal Fillion (Université de Sudbury), Ginette Mageau (Université d'Ottawa) et Yalla Sangaré (Université Sainte-Anne).

Les points suivants ont été soulevés durant les présentations :

- Le problème de la collecte de données fiables ainsi que des initiatives en ce sens (congrès annuel de l'ASTED 2005, projet de recherche sur le développement des collections francophones 2006-2007).
- Comment établir une base de comparaison avec les services bibliothécaires dont jouissent les anglophones ?
- Comment faire reconnaître les compétences reliées à la connaissance de la culture francophone au Canada ?
- La surcharge de travail occasionnée par la mauvaise maîtrise de la langue française par des étudiants provenant de systèmes scolaires francophones insuffisamment financés.
- La quasi-impossibilité de compter, lors des négociations, sur des médiateurs et des conciliateurs francophones.

### **Groupe de discussion – Salon C**

Les participants ont fait part des iniquités qu'ils ont pu constater dans leurs institutions respectives allant de l'absence totale de reconnaissance d'une charge de travail alourdie par l'absence de matériel didactique en français, à des échelles salariales nettement plus basses que dans des institutions francophone ou anglophone de taille comparable. Il a aussi été suggéré que les universités s'unissent lors de la commande de manuels de cours en français auprès des maisons d'édition afin d'atténuer quel que peu, les inconvénients liés à un prix fréquemment prohibitifs de ces ouvrages.

**Historique des francophones à l'ACPPU : la longue marche** - Conférenciers : Greg Allain, Président sortant de l'ACPPU et Bill Bruneau, ancien président de l'ACPPU.

Les conférenciers ont rappelé, non sans émotion, la lutte de longue haleine des francophones de l'ACPPU afin d'obtenir la reconnaissance de leurs droits ; lutte ayant été rendue plus compliquée suite au désengagement des universités québécoises dans les années soixante. Les points suivants, dignes d'intérêt, ont été abordés durant cet exposé.

- Il est important de résister au corporatisme de plus en plus envahissant, de même qu'à la dégradation des conditions de travail dans les universités.

- Il a été souligné que l'ACPPU avait la souplesse nécessaire pour intégrer des pratiques extrêmement diverses et donc représenter au mieux les intérêts de groupes comme les contractuels, les francophones ou les autochtones.

**Iniquité dans la défense des droits** - Conférenciers : Joël Michaud (Université de Moncton) et Jean-Charles Cachon (Université Laurentienne).

Les intervenants ont démontré, grâce à des faits vécus et des causes qui ont fait école, à quel point l'incompétence linguistique de certains juges et arbitres peut porter atteinte aux droits des francophones.

### **Groupe de discussion – Salon E**

Les suggestions et sujets suivants ont fait surface durant les discussions.

- Existence à l'Université Concordia, de services de traduction.
- Toujours à l'Université Concordia, présence de trois niveaux de griefs permettant un règlement plus rapide et moins coûteux des différends.
- Problème pour obtenir les services d'arbitres francophones.
- Une utilisation plus large de la banque de données sur l'arbitrage de l'ACPPU serait souhaitable.

## **Le dimanche 13 juin 2010**

**Le rôle des associations provinciales : FQPPU, FAPPUNB et SEFPO –**  
Conférenciers : Françoise Nautillon (FQPPU), Linda Séguin (FAPPUNB) et Fernand Bégin (SEFPO)

Les trois intervenants ont relaté leur expérience respective.

- Madame Nautillon a parlé de la place des francophones dans les universités anglophones du Québec (Mc Gill, Concordia, et Bishop). Elle a fait une rétrospective de la reconnaissance des droits de ces francophones et des prises de position de ces universités au fil des années.
- Madame Séguin a parlé de l'expérience des francophones (Acadiens) du Nouveau-Brunswick et du rôle important qu'ils jouent dans l'association provinciale du Nouveau-Brunswick. Elle a insisté particulièrement sur l'importance de bien informer les membres et également de mettre en place les ressources nécessaires pour acquérir l'information essentielle.
- Monsieur Bégin a raconté son expérience très personnelle pour la mise en place du premier Collège francophone de l'Ontario. Elle a mis en relief le fait que ses collègues anglophones l'ont toujours supporté dans ses démarches et que le Syndicat a assumé toutes ses dépenses durant ses nombreux déplacements pour participer à la création de cette unité francophone. Pour lui, il est importât de noter la contribution essentielle des syndicats à l'émancipation des groupes sociaux et linguistiques.

**Rapport des discussions en atelier, recommandations et bilan de la conférence –**  
Animateur : Paul Deguire.

Les principaux éléments retenus lors des discussions de groupe ont été présentés dans l'ordre que voici :

1. Le surcroît de travail dû au bilinguisme des professeurs.
2. Contrer les entraves de nature financière (par exemple, créer un fond de solidarité pour les petites universités).
3. Contrer l'isolement (mettre sur pied un babillard francophone).

4. Favoriser le rétablissement des programmes linguistiques afin de rehausser le niveau des étudiants en cette matière.
5. Instaurer un service de traduction.
6. Que l'ACPPU fasse les démarches nécessaires pour mettre sur pied une liste de spécialistes (arbitres, juristes francophones).
7. Davantage publiciser les ateliers de l'ACCPU.
8. Mettre sur pied un cours « syndicat 101 » traitant, entre autres, des négociations.
9. Demander à l'ACPPU de faire une enquête afin de déterminer s'il y a une tendance, dans certaines universités, à aller systématiquement en arbitrage.
10. Coupures de postes dans les universités bilingues : que peut et que doit faire l'ACPPU ? (Envoi de lettres, prises de position nationales).
11. Pour contrer la démographie qui leur est défavorable, les universités francophones acceptent-elles trop d'étudiants faibles ?
12. La recherche en français.
13. Rétention des professeurs francophones (beaucoup de contractuels, de postes comblés tardivement).

Des motions afin que l'exécutif de l'ACPPU prenne toutes les mesures nécessaires de manière à régler les problèmes soulevés aux points 1, 2, 10 et 12 ont été adoptées à l'unanimité. Dans le cas du dixième point de la liste précédente, une motion complémentaire a même été adoptée, encore une fois à l'unanimité, soulignant que l'érosion des emplois, des programmes et des services francophones a également lieu dans les universités anglophones.

### **3. Conclusions générales sur la Conférence.**

Il nous apparaît important de souligner que les intervenants qui participaient à cette conférence provenaient de milieux universitaires très différents. Alors que certains œuvrent à l'intérieur d'universités unilingues francophones (Moncton, Ste-Anne), plusieurs provenaient d'institutions bilingues (Laurentienne, Ottawa, Faculté St-Jean...etc) et finalement, quelques intervenants se considèrent comme francophones alors qu'ils exercent leur profession dans une université unilingue anglophone. Ces contextes très différents expliquent que le niveau d'intérêt pouvait varier selon les participants et selon les sujets traités.

Les principaux éléments qui ont attiré notre attention suite aux deux journées de travail sont les suivants :

- L'instauration de clauses-modèle pour les professeurs francophones. Sous l'égide de l'ACPPU, certaines clauses-modèle pourraient être proposées lors des négociations collectives. A titre d'exemple, ces clauses devraient permettre la reconnaissance de la situation spécifique des francophones dans le milieu universitaire canadien hors-Québec.

On peut penser par exemple aux efforts supplémentaires effectués par les professeurs francophones pour :

- développer du matériel pédagogique et assumer de nombreuses préparations de cours
  - effectuer de nombreuses traductions pour assurer la présence du français au sein de l'institution.
  - la reconnaissance des recherches et publications effectuées en français.
- L'importance du réseautage et l'implication de l'ACPPU pour assurer des ressources en français.

Plusieurs intervenants ont souligné la situation d'isolement dans laquelle ils se retrouvent. De plus, les professeurs francophones doivent très souvent utiliser des ressources en anglais lorsqu'ils vivent des problèmes dans leur milieu de travail respectif. Les intervenants étaient tous d'accord pour dire qu'il était important de mettre en place des instruments qui permettraient aux professeurs francophones d'échanger et de partager leurs connaissances en matière de relations de travail.

- Pour conclure, la détérioration générale des systèmes d'éducation pour les francophones hors Québec a été relevée et dénoncée de façon unanime par les participants.

#### **4. Les démarches entreprises suite à la Conférence.**

Commentaires de Louis Durand :

Durant les semaines précédant la conférence, quelques professeurs m'ont contacté pour me faire part de leurs craintes de voir disparaître leur programme en français, suite aux coupures annoncées par l'Université. De plus, Alain Beaulieu, Président du regroupement des professeurs et professeuses francophones, a fait des démarches auprès du Vice-rectorat aux affaires francophones afin d'obtenir des informations sur les coupures effectuées. Une rencontre doit avoir lieu cet automne avec le Vice-Recteur, afin d'examiner la situation des programmes francophones.

Pour les professeurs francophones impliqués dans l'APUL, je crois qu'il est important de maintenir cette relation avec le Regroupement et surtout de prendre les moyens nécessaires pour partager l'information disponible et s'il le faut, faire des demandes conjointes auprès de l'Administration.

Il faut cependant comprendre que le rôle de l'APUL est de protéger ses membres. La protection des programmes est la responsabilité des administrateurs. Pour que l'APUL intervienne, il faut qu'il y ait une démonstration claire que toute modification à un programme cause des préjudices importants à l'un de ses membres. Il faut également noter que la Convention collective ne détermine que l'obligation de l'atteinte d'un bilinguisme passif par les membres et aucune référence n'est faite à la langue de travail liée au poste. Une telle spécification pourrait avoir des effets certes positifs mais également néfastes si l'on pense à la liberté que la Convention collective essaie d'assurer à l'ensemble des membres. C'est donc une question très sensible qui nécessite beaucoup de discussion et de réflexion.